

ARRETE N° POL - 114/2025

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2112-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement et la circulation pour l'organisation et le déroulement du Feu de la Saint-Jean organisé par la Municipalité, le Mardi 24 Juin 2025 ;

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre l'organisation et le déroulement du feu de la Saint-Jean **le Mardi 24 Juin 2025**, le stationnement et la circulation seront réglementés de la façon suivante :

Feu de la Saint-Jean :

Rue des Chênes verts: départ du « défilé aux lampions » à 20h15.

Circulation interdite à partir de 20h15 dans les rues suivantes (au fur et à mesure du passage du défilé) :

Départ : Rue des chênes verts - Rue de la Monnaie (*de la rue des Chênes verts à la rue des Devèzes*) - Rue des Devèzes (*de la rue de la Monnaie à la place de la Mairie*) - Place de la Mairie - Rue du Général Berthézène (*de la Place de la Mairie à la rue du Salaison*) - Rue du Salaison (*de la rue du Général Berthézène à la rue des Clauzes*) - Place Adrien Granier.

Arrivée aux Arènes.

Spectacle Pyrotechnique dans les Arènes à partir de 22h00 :

Animation utilisant des petits engins pyrotechniques C3 dans l'emprise des Arènes.

Le public doit se tenir à une distance supérieure à 30 mètres de l'animation.

Article 2 Les panneaux de signalisation réglementaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

Article 4 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries

- Transmise aux responsables des sociétés de transport en commun

- Mise en ligne le **26/06/2025**

Le Maire,

Guy LAURET



